



HAL
open science

Jean-Michel Salanskis. La gauche et l'égalité

Bernard Bret

► **To cite this version:**

Bernard Bret. Jean-Michel Salanskis. La gauche et l'égalité. Justice spatiale = Spatial justice, 2009, <https://www.jssj.org/issue/septembre-2009-jssj-a-lu/>. halshs-01944090

HAL Id: halshs-01944090

<https://shs.hal.science/halshs-01944090>

Submitted on 4 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michaël Sandel : Justice

Bernard Bret

Introduction

Ce livre est un vrai régal ! Découvrir ou mieux connaître les grandes théories de la justice à travers les dilemmes moraux auxquels chacun de nous est un jour ou l'autre confronté, tel est ce à quoi nous invite Michael Sandel. Professeur de philosophie morale et politique à Harvard, il aborde des thèmes philosophiques majeurs dans un style plaisant qui les rend très accessibles. Le titre du premier chapitre donne le ton et l'intention de l'ouvrage : *Bien juger pour bien agir*. Il fait écho à la question posée dans le sous-titre de l'édition originale (2009) : *What's the right thing to do ?*

C'est donc en partant de situations concrètes et en cherchant à donner réponse aux interrogations morales qu'elles posent que l'auteur développe ses analyses et montre que l'organisation de la société constitue l'objet essentiel de l'éthique. Ce faisant, il nous fait parcourir les grandes théories de la justice autour des objectifs majeurs qu'elles peuvent poursuivre : maximiser le bien-être, respecter la liberté, promouvoir la vertu. Que penser des inégalités de revenus, de l'aide publique apportée aux banques ? Le marché doit-il régenter les rapports sociaux ou n'y a-t-il pas des valeurs qui ne peuvent être réduites en termes monétaires ? Quels sont les mérites respectifs de la conscription et de l'armée de métier ? Doit-on autoriser la gestation pour autrui ? La discrimination positive est-elle juste ? Autant de questions, parmi d'autres, qui alimentent la réflexion. Ce mouvement dialectique entre l'action et la raison conduit de situations particulières aux principes fondamentaux de la philosophie morale et revient aux problèmes initiaux pour leur donner parfois solution et dire ce que le cas particulier comporte d'enseignements généraux. Procédure classique peut-être, mais d'un ton fort original.

La première phrase du chapitre consacré à la justice selon Aristote en est un exemple : *Callie Smartt était une pom-pom girl très appréciée à Andrew High Schol, dans l'ouest du Texas...* On peut être surpris, mais on suit parfaitement l'auteur quand il narre l'histoire de cette jeune adolescente pour nous amener à penser : parce qu'un handicap l'empêche de participer aux cabrioles collectives avec ses camarades, elle se voit refuser de participer au groupe, fût-ce en encourageant les danseuses depuis son fauteuil roulant. Est-ce juste ou injuste ? Tout dépend de la finalité fixée à l'activité. S'il s'agit seulement d'atteindre la parfaite coordination des mouvements de gymnastique pour offrir un spectacle de qualité, il est difficile de considérer cette exclusion comme injuste, aussi douloureuse soit-elle pour l'intéressée. Mais, si la fin visée, le *telos*, est de permettre à toutes les fillettes de participer à la fête de la façon correspondant à leurs capacités pour se sentir appartenir à un groupe et y apprendre l'attention aux autres, alors l'exclusion est injuste. Voilà qui fait bien comprendre ce qu'est une conception téléologique de la

justice, c'est-à-dire orientée vers une fin, et qui qualifie un acte de juste ou d'injuste selon qu'il est conforme ou non à cette finalité. De même, les quotas d'entrée dans l'enseignement supérieur doivent-ils être jugés en fonction des objectifs que les universités se fixent ou que leur attribue la loi. Si l'unique raison d'être des universités est l'excellence académique, le seul critère pertinent pour recruter les étudiants est leur capacité à mener brillamment leur cursus. Si l'objectif visé est plus large et consiste aussi à transformer la société en y accroissant la diversité sociale, ethnique ou même raciale, alors le *telos* de l'institution implique des procédures d'admission tenant compte des injustices sociales qu'il s'agit de combattre et comportant éventuellement des quotas reposant sur d'autres données que les résultats scolaires.

Quelle position Michaël Sandel lui-même défend-il ? Dans un précédent ouvrage – *Le libéralisme et les limites de la justice* – il critiquait John Rawls et mettait en doute que fût possible d'énoncer des principes de justice indemnes de toute conception du bien. L'importance qu'il donnait à l'appartenance à un groupe lui valut de figurer parmi les communautariens. Pourtant, dans la seconde édition de l'ouvrage, il se démarquait clairement de cette appartenance et expliquait dans la préface *en quoi le communautarisme est dans l'erreur*. C'est seulement à la fin de *Justice* qu'il explicite son positionnement où l'on mesure la place importante qu'il occupe dans le débat entre universalistes et communautariens. Il le fait notamment quand il distingue trois catégories de responsabilités morales. Il y a selon lui des devoirs naturels qui sont universels. Il y a aussi des obligations volontaires qui sont particulières et qui exigent le consentement du sujet, tels les engagements contractuels pris envers un tiers. Et il y a enfin, entre les deux, des obligations de solidarité qui sont particulières sans exiger pour autant le consentement du sujet. Tel est le cas des obligations familiales. Si celles-ci peuvent jouir d'une priorité par rapport au devoir de solidarité avec le reste de l'humanité, une lecture radicale de cette idée ne va pas sans danger quand le groupe désigné renvoie à une croyance religieuse ou à une conception exclusive de la nation. Il demeure que chaque personne vit sa liberté en étant insérée dans une société et en étant héritière d'une histoire collective dont elle ne peut se dégager totalement. Cette conception « narrative » de la personne fait leur place aux héritages culturels, y compris les convictions religieuses. Sans suivre Michaël Sandel dans toutes ses conclusions, on peut estimer que l'accès à l'universel à partir de cultures particulières implique, non pas un arbitrage qui chercherait en vain un improbable entre-deux, mais une articulation entre le sujet, son groupe et le monde.

Comprendre les auteurs pour consolider librement sa propre pensée, tel est bien ce à quoi nous incite *Justice*. Exposer un cas, dire la réponse argumentée que donne une théorie au problème posé et finir par les objections faites à cette réponse par d'autres théories s'avère une méthode très efficace en même temps que très attrayante. En quoi l'augmentation du bien-être visé par les utilitaristes rencontre-t-elle sa limite principale dans le non-respect des droits individuels ? Comment les libertariens font-ils de la propriété le prolongement de la personne et dénoncent-ils pour cette raison l'*État-Robin des Bois* qui, prenant aux riches pour distribuer aux pauvres, commettrait, selon eux, un vol ? Quelle combinaison établit Kant entre la morale, la liberté et la raison ? Comment la théorie rawlsienne s'écarte-t-elle de la méritocratie dès lors qu'elle considère les talents individuels comme des biens communs à mettre au service de l'ensemble du corps social ?

Où, décidément, *Justice* est un ouvrage qui aide à penser. Peut-on demander davantage à un livre ?

Pour citer cet article : Bernard BRET, « Michaël Sandel : Justice », *Justice spatiale* | *Spatial Justice*, n° 10, juillet 2016 (<http://www.jssj.org>).